

A la une...



Chères Boinvilloises, chers Boinvillois

SÉCURITE

Voici un mot qui revient souvent dans les conversations.

La **sécurité routière**, tout d'abord, est la principale préoccupation de beaucoup.

En effet petits ou grands nous sommes tous concernés par ces conducteurs inconscients qui ne respectent ni les limitations de vitesse ni les passages protégés.

Éradiquer ce fléau est une de nos principales préoccupations.

Or malgré les aménagements de voirie, les comportements dangereux subsistent.

Aussi je vous invite, en tant que citoyens et si vous en êtes témoins, à signaler à la Gendarmerie (Téléphone 17) ces agissements en indiquant l'heure, le lieu ainsi que l'immatriculation du véhicule.

Il y a aussi la **sécurité des biens**.

Le nombre de cambriolages dans nos campagnes a baissé mais il faut continuer à être vigilants .

Cet été, le défibrillateur installé devant la Mairie a été volé, deux grands pots de fleurs en entrée de village ont disparus. Et certaines personnes se sont servies dans les massifs fraîchement plantés.

C'est pour cela que, à l'instar de certains de nos voisins nous allons initier le projet de « **Participation citoyenne** » afin de renforcer les liens et travailler « main dans la main » avec la Gendarmerie Nationale.

Jean-Louis Florès

*Jouer la sécurité est le choix
le plus risqué que l'on puisse faire. (Sarah Ban Breathnach)*

Dans ce numéro :

État Civil	2
La Mairie vous informe...	3
Zoom sur	5
Fleurissement	12
Associations	13
Infos diverses	15





État Civil

MARIAGES

VEREECKE Fabrice, Claude, Daniel et **DETANT** Anne, le 05 août 2017



NAISSANCES

LE FLOC'H Charlotte, Louise née le 29 juillet 2017

DECES

FRANÇOIS épouse **DUMONT** Josiane décédée le 23 septembre 2017



Bienvenue aux nouveaux habitants

Bretonville:

Monsieur **GAUGÉ** Loïc et Madame **ORTION** Cynthia , le 28 juillet 2017

Monsieur **ORDRONNEAU** Grégory et Madame **PORCHER** Cécile, le 5 août 2017



Boinville le Gaillard (bourg):

Monsieur **LEBOUTEUX** Alexis, le 31 août 2017



La mairie vous informe

Conseil municipal du 30 juin 2017

⇒ Lors de ce conseil, il a été procédé à l'élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants à l'élection Sénatoriale du 24 septembre 2017

Mr **FLORÈS**, Mme **BUNEL** et Mr **BARBÉ** sont élus en tant que délégués.

Mr **VERAGEN**, Mme **FLORES** et Mr **DUPUY** sont élus suppléants.

⇒ Il a été décidé d'adhérer au groupement de commandes relatif à la fourniture de papier pour impression et reprographie.

⇒ Implantation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables :

Rambouillet Territoires propose ce déploiement à la population locale. Elle bénéficiera d'un service public gratuit. Le conseil municipal a voté pour (8 voix pour, 2 abstentions et 2 contre).

⇒ Le conseil municipal décide à l'unanimité la modification du régime indemnitaire concernant l'attribution de l'IFTS (indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires)

⇒ Pour le recensement 2018, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à nommer par arrêté un agent coordonnateur de l'enquête .

⇒ Considérant que la communauté d'agglomérations Rambouillet Territoires ne peut avoir de prérogatives de contrôle des charges communales, dans le but de réviser l'attribution de compensation dont elle doit s'acquitter ; le conseil municipal à l'unanimité fait opposition à la révision de compensation liée aux compétences non exercées par la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires (CART).



La mairie vous informe ...

Conseil municipal du 30 juin 2017 (suite...)

- ⇒ La **suppression des rythmes scolaires** entraînent une révision des tarifs de la garderie.
- ⇒ **Sortie CM2** : cette année, six élèves ont bénéficié de la sortie de fin d'année offert par la municipalité. Celle-ci a eu lieu à Paris et s'est très bien déroulée.
- ⇒ **Boîtes à livres** : des boîtes à livres vont être installées à Bretonville et à Boinville. Pour le Bréau, une autorisation doit être demandée afin de l'installer sur un mur n'appartenant pas à la commune.
- ⇒ **Mare de Bretonville** : Le jury passera début septembre pour le concours. Un nettoyage est prévu avant.



DEFIBRILLATEUR

"Il peut sauver des vies, peut-être la vôtre."

C'est dans cette éventualité que votre mairie s'était dotée d'un défibrillateur. L'appareil, simple d'utilisation, **était placé** dans une petite armoire vitrée à gauche de la porte d'entrée de la Mairie, et **à la disposition de tous**.

Or, cet appareil a été VOLÉ le 4 août dernier.

Il est très dommage de constater que l'on puisse voler ce genre d'appareil, laissant ainsi toute une population sans couverture en cas de problèmes cardiaques.

Dans l'éventualité où l'appareil aurait été emprunté par un de nos concitoyens qui en aurait eu besoin, la Mairie a attendu son retour, mais en vain.

Ne voulant laisser aucun d'entre nous sans couverture, la Mairie a donc fait l'acquisition d'un nouveau défibrillateur. Celui-ci se trouve au même endroit.



Suite à cette nouvelle installation

la Mairie invite les Boinvillois, à une **formation sur l'utilisation d'un défibrillateur** animée par **Monsieur SOGONE** commercial du fournisseur. Cette formation s'adresse à tous, elle aura lieu à la

SALLE POLYVALENTE le SAMEDI 18 NOVEMBRE à 10 H.

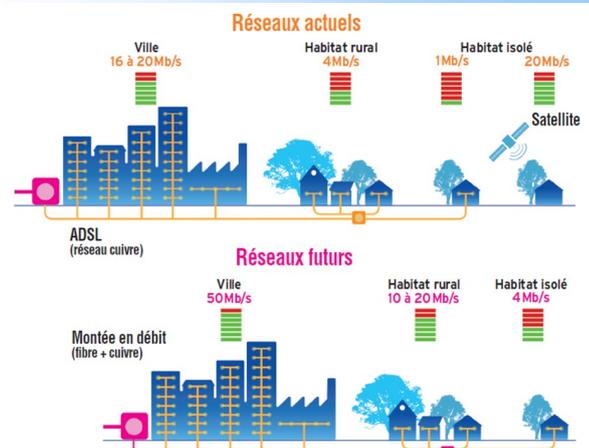


ADSL, MONTÉE EN DÉBIT

C'est parti pour la **Montée en Débit dans les Yvelines!** 23000 foyers seront équipés en 2017 sur 54 communes. Une solution pour répondre au plus vite aux déficits de couverture sur le territoire des Yvelines menée par le département.

Les travaux commenceront **sur notre commune fin 2017**, par l'installation de 2 armoires à Bretonville et à Boinville, qui permettront d'héberger les équipements nécessaires. Les **effets concrets** devrait intervenir dans le **courant du 1^{er} semestre 2018...** mais on nous a tellement promis de dates à chaque fois reportées, que nous préférons rester prudent sur la date précise !

La performance attendue à l'issue du déploiement sera, selon les sources officielles, au minimum, de 10 Mbps en débit descendant et jusqu'à 50 Mbps, soit **en moyenne un débit multiplié par 10**.



La mairie vous informe



Plan VIGIPIRATE renforcé

Relevant du Premier ministre, le **plan VIGIPIRATE** est un outil central du dispositif français de lutte contre le terrorisme. Il associe tous les acteurs nationaux – l'Etat, les collectivités territoriales, les entreprises et les citoyens – à une démarche de vigilance, de prévention et de protection.

Actuellement l'ensemble du territoire est placé au niveau VIGIPIRATE - Sécurité renforcée Risque d'attentat



Cette nouvelle version du plan **VIGIPIRATE** repose sur trois piliers :

- le développement d'une culture de la sécurité individuelle et collective élargie à l'ensemble de la société civile.
- la création de 3 niveaux adaptés à la menace et matérialisés par des logos visibles dans l'espace public :



- ⇒ **Le niveau de vigilance** correspond à la posture permanente de sécurité et à la mise en œuvre de 100 mesures toujours actives.
- ⇒ **Le niveau sécurité renforcée – risque d'attentat** adapte la réponse de l'Etat à une **menace terroriste élevée, voire très élevée**. Plusieurs mesures particulières additionnelles peuvent alors être activées en complément des mesures permanentes de sécurité et selon les domaines concernés par la menace (aéroports, gares, lieux de cultes, etc.). Ce niveau de sécurité renforcée peut s'appliquer à l'ensemble du territoire national.
- ⇒ **Le niveau urgence attentat** peut être **mis en place à la suite immédiate d'un attentat ou si un groupe terroriste identifié et non localisé entre en action**. Ce niveau est mis en place pour une durée limitée: le temps de la gestion de crise. Il permet notamment d'assurer la mobilisation exceptionnelle de moyens, mais aussi de diffuser des informations susceptibles de protéger les citoyens dans une situation de crise.
- la mise en œuvre de nouvelles mesures renforçant l'action gouvernementale dans la lutte contre le terrorisme.



Les Sénatoriales.

Après l'élection du Président de la République, en mai dernier, puis des Députés fin juin, voici venu le temps **des sénatoriales**. Pour cette élection, nul besoin de vous déplacer dans un bureau de vote.



Nos Sénateurs sont élus au suffrage universel indirect.

Pour comprendre les missions et le mode d'élection d'un Sénateur, voici quelques explications :

Le Sénat est le représentant des collectivités de métropole et d'outre-mer, et des Français établis hors de France.

Les 348 Sénateurs sont élus au suffrage universel indirect par environ 162 000 Grands Electeurs. Dans chaque département, les Sénateurs sont élus par un collège électoral de Grands Electeurs formé d'élus de cette circonscription.

Un Sénateur est élu pour un mandat de 6 ans.

Le nombre de Sénateurs élus dans chaque circonscription varie en fonction de la population : 1 Sénateur pour la Lozère, 5 dans le Bas-Rhin et 12 à Paris.

Pour notre département, il y a 6 postes à pourvoir et 2918 Grands Electeurs.

Le Sénat est renouvelé par moitié tous les 3 ans

Chaque renouvellement permet d'élire environ la moitié des Sénateurs répartis en deux séries. La série 1 qui comporte 170 sièges sera renouvelée lors des élections sénatoriales de septembre 2017. Les 178 sièges de la série 2 ont été renouvelés en septembre 2014. L'âge minimum d'éligibilité est fixé à 24 ans. Le renouvellement partiel du Sénat continue d'être triennal (tous les 3 ans), et porte désormais sur la moitié des sièges.

Les missions du Sénat

Les Sénateurs examinent les projets de loi que le Gouvernement leur soumet. Ils peuvent également déposer et examiner des propositions de loi.

Les Sénateurs contrôlent aussi l'action du Gouvernement et vérifient que les lois votées sont bien appliquées. Ils peuvent créer des instances temporaires (mission d'information, commission d'enquête...) pour étudier un sujet particulier de manière approfondie et proposer des réformes.

En vertu de l'article 24 alinéa 4 de la Constitution, le Sénat « assure la représentation des collectivités territoriales de la République ».

Le Sénat est le garant de la stabilité des institutions.

À la différence de l'Assemblée Nationale, il ne peut être dissous. De plus, le Président du Sénat assure l'intérim en cas de vacance ou d'empêchement de la Présidence de la République (Décès du Président de la République ou révocation de celui-ci par exemple).

Les modes de scrutin

Selon le nombre de sièges à pourvoir, les Sénateurs sont élus au scrutin uninominal majoritaire à deux tours (circonscriptions désignant 1 ou 2 Sénateurs) ou au scrutin de liste à la représentation proportionnelle (circonscriptions désignant 3 Sénateurs ou plus.). Pour les Yvelines, il s'agit d'une élection au scrutin de liste.

Qui élit les Sénateurs ?

Les Grands Electeurs, qui sont :

- des Députés et des Sénateurs,
- des Conseillers Régionaux élus dans le département,
- des Conseillers Généraux,
- et des délégués des Conseils Municipaux qui représentent 95 % des quelques 162 000 Grands Électeurs



Les Sénatoriales (suite...)

Pour les Grands Électeurs, le vote est obligatoire.

En cas d'empêchement, pour un motif légitime (décès, hospitalisation du délégué...) une requête est déposée au Préfet qui peut juger le motif recevable ou pas. Si le motif est accepté le délégué sera remplacé par un suppléant désigné lors des nominations de ceux-ci au Conseil Municipal. Si la non-participation au scrutin n'est pas justifiée, il a donc l'obligation de voter. Si celui-ci malgré tout ne vote pas, le Grand Électeur encoure **une amende de 100 euros**.

Le nombre de Grands Électeurs au sein des communes

Le 30 juin 2017, les Conseils Municipaux concernés avaient obligation de procéder à l'organisation du scrutin de l'élection des délégués et suppléants (Grands Électeurs). Cette date avait un « caractère impératif ». S'ils refusent de réunir leur Conseil Municipal à cette date prévue, les Maires sont passibles d'une suspension, voire d'une révocation.

Dans les communes de moins de 9 000 habitants sont élus par le Conseil Municipal

- 1 délégué pour les Conseils Municipaux de 7 et 11 membres,
- 3 délégués pour les Conseils Municipaux de 15 membres,
- 5 délégués pour les Conseils Municipaux de 19 membres,
- 7 délégués pour les Conseils Municipaux de 23 membres,
- 15 délégués pour les Conseils Municipaux de 27 et 29 membres.

Dans les communes de 9 000 habitants et plus, tous les conseillers municipaux sont délégués de droit. Pour la commune de Boinville le Gaillard, la désignation des Grands Électeurs a été faite lors du conseil municipal du 30 juin 2017.

Ont été élus Grands Électeurs

Jean-Louis FLORÈS, Bruno BARBÉ et Michèle BUNEL. (délégués)
Gilles DUPUY, Jean-Jacques VERAGEN et Claudine FLORÈS (suppléants)

Le 24 septembre, 12 listes étaient proposées pour **les Yvelines**.

Les **6 Sénateurs des Yvelines** élus aux Sénatoriales de septembre 2017 sont :

- **Gérard LARCHER**, Sénateur sortant, réélu pour un 5ème mandat. **Sophie PRIMAS, Alain SCHMITZ, Marte DE CIDRAC, Michel LAUGIER** sont également élus. La liste (Les Républicains) qu'il menait a remportée 57,94% des suffrages ce qui lui permet d'emporter **5 sièges au Sénat**
- **Martin LÉVRIER** (La République en marche) remporte le **6ème et dernier siège** à pourvoir dans le département.

A la suite de cette élection, le **Président du Sénat** est désigné par l'ensemble des Sénateurs. C'est **Gérard LARCHER** qui a été réélu à cette fonction.

Si vous souhaitez en savoir plus sur le Sénat : <http://www.senat.fr/>



OBJETS TROUVES

Divers objets attendent de retrouver leurs propriétaires.

Récemment : 2 épousettes ont été retrouvées près de la mare des saules.

Plus ancien : une bague avec à l'intérieur une date et 2 prénoms gravés, ainsi que des lunettes, un parapluie, des clés...etc....

Ces objets sont disponibles en mairie.





La mairie vous informe ...

INTERDICTION DE BRÛLAGE Dans tout le département des Yvelines



Seul le brûlage des déchets verts issus de travaux agricoles ou forestiers peut être autorisé sous réserve des dispositions de **l'arrêté du 2 juillet 1980**.

Le brûlage des déchets verts de jardins et de parcs, assimilés à des déchets ménagers, **est interdit toute l'année et sur l'ensemble du territoire départemental**.

Quelques chiffres clés

50 kg de déchets verts brûlés émettent autant de particules que 9 800 km parcourus par une voiture diesel récente en circulation urbaine, 37 900 km pour une voiture essence (source Lig'air).

En France la pollution aux particules fines nous affecte tous : en moyenne elle réduit notre espérance de vie (à 30 ans) de 8,2 mois et le coût individuel de cette pollution est estimé entre 400 et 500 €/an.

En France on estime qu'un million de tonnes par an de déchets verts provenant de l'entretien du jardin des particuliers sont brûlés à l'air libre.

Largement pratiquée cette **activité est pourtant interdite** depuis plusieurs années **par le règlement sanitaire départemental**, car cette combustion dégage de nombreuses substances polluantes, **toxique pour l'homme et néfaste pour l'environnement**.

La lutte contre la pollution atmosphérique doit être menée sur le long terme et avec des actions de fond.

Particuliers, collectivités, entreprises : nous sommes tous concernés.

Ne pas brûler ses déchets verts permet d'améliorer la qualité de l'air et préserve donc notre santé.

Des solutions alternatives adaptées existent, plus respectueuses de l'environnement, elles privilégient **la valorisation des déchets verts** plutôt que leur brûlage.

Les collectivités ont un rôle important à jouer en communiquant auprès de leurs concitoyens et en veillant à la stricte application de cette interdiction mais aussi en s'assurant de la bonne élimination de leurs déchets verts.

Il est rappelé que les déchets verts, issus de tontes et les branchages (branches fines ou tailles des thuyas) peuvent être déposés dans les containers prévus à cet effet, ou emmenés en déchetteries (accès possibles, pour les plus proches, à celles de Saint Arnoult en Yvelines, Rambouillet, et Roinville sous Auneau, autres déchetteries consulter le site <http://www.sitreva.fr/decheteries/les-decheteries.html>)



Vos délégués communaux
auprès du **Syndicat**

Ligne de bus Transdev N° 18

Intercommunal des Transports de la Région de Dourdan (SITRD), vous demandent de leur faire remonter, tous incidents, comportements parfois

dangereux ou irrespectueux, que vous ou vos enfants rencontrez, qu'ils soient du fait des usagers, mais aussi à celui des chauffeurs. Ainsi ils pourront transmettre vos requêtes auprès du SITRD qui lui se tournera vers le transporteur Transdev.

Il en va de la sécurité des passagers, ainsi que de celle des automobilistes.

Pour contacter vos délégués nous mettons à votre disposition l'adresse mail suivante:

transports@boinville-le-gaillard.fr.



La mairie vous informe ...

Le cimetière de notre commune est devenu trop petit.

La commune débute la **procédure de reprises des concessions** perpétuelles réputées à l'état d'abandon.

La municipalité avait le choix entre préempter des terres agricoles se trouvant en limite immédiate du cimetière pour agrandir celui-ci, engageant des coûts importants, ou procéder aux reprises de concessions en état d'abandon, permettant de libérer des emplacements, mais également une amélioration de l'aspect du cimetière.



Ces reprises obligent la commune à respecter une **procédure complexe qui s'étale sur plusieurs années**. Pour comprendre la procédure à mettre en place, il faut apprécier une des particularités de ce site, qui est une étroite imbrication entre terrain communal et terrain concédé (c'est-à-dire sur lequel un droit de jouissance privé a été accordé pour une certaine durée « concession »).

En effet, si l'entretien du terrain communal incombe à la commune (allées, taillage des haies...), en revanche l'entretien d'un emplacement concédé (sépulture et ses contours, objets ou fleurs déposées...) est à la charge, exclusive du concessionnaire ou à ses ayants droit.

Lorsque l'entretien de la concession n'est plus assuré (concessionnaire décédé ou plus d'ayants droit connus) et face au défi du temps et de ses outrages, les emplacements et monuments édifiés sur les sépultures se dégradent lentement mais sûrement.

Pour autant, les services municipaux ne peuvent intervenir sur les lieux concédés en termes d'entretien puisqu'ils sont situés hors du champ d'action juridique de la commune, sauf en cas de péril immédiat et constaté.

C'est le problème auquel nous sommes confrontés dans le cimetière communal.

Des concessions visiblement abandonnées, souvent perpétuelles, pour lesquelles nous n'avons pas connaissances des ayants droit, se dégradent et pour les plus anciennes deviennent dangereuses (caveaux en état de délabrement).

La solution consiste pour les communes à mettre en œuvre la procédure de reprise légalement prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 2223-4, L 2223-17 et 18 ; R 2223-12 et suivants).

En résumé, il s'agit de constater de façon publique et incontestable, par procès-verbal, que les emplacements dégradés sont bel et bien abandonnés.

Au terme d'une durée comprise entre 3 et 4 ans, la commune pourra reprendre les terrains.

En début de procédure, puis durant tout son déroulement, la liste des emplacements concernés sera consultable en Mairie et au cimetière, de manière à ce que tout ayant droit éventuel puisse être informé.

Les sépultures concernées seront également repérées avec un petit panneau destiné à informer les ayants droit et leur permettre de se manifester.

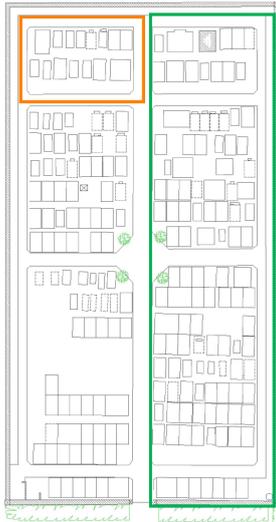
Ainsi, durant toute la durée de la procédure, chaque ayant droit aura le choix entre deux possibilités :

- ⇒ Soit intervenir pour remettre le monument en bon état d'entretien afin d'arrêter automatiquement la procédure,
- ⇒ Soit il prendra la décision de ne pas restaurer la concession et de mettre un terme de la procédure en laissant l'emplacement à disposition.

Dans les deux cas il devra en informer la Mairie.

Les travaux à effectuer pourront être un nettoyage approfondi ou une réelle réparation de nature à redonner durablement un aspect soigné à la sépulture; un simple fleurissement sur un monument en état délabré, ne saurait être considéré comme un acte d'entretien suffisant.

Le Conseil Municipal est bien conscient qu'une action dans le cimetière est indispensable, mais, par la même, cette action doit respecter scrupuleusement la législation en vigueur et se dérouler dans la plus grande transparence et la plus grande neutralité.



La mairie vous informe



Le cimetière...(suite)

Nous souhaitons dès à présent que l'ensemble des habitants participe activement à cette mission en diffusant ces informations auprès de proches ou de familles ayant déménagé, de façon à ce que tous les intéressés puissent prendre leurs dispositions.

Dans un premier temps nous allons nous concentrer sur les « carrés » 1 et 2 (cadre vert), et progressivement vers la zone en orange. Seules les concessions échues ou en état d'abandon sont concernées par cette procédure.

Cette opération devrait permettre de disposer d'une quinzaine d'emplacements et permettre au cimetière de Boinville le Gaillard de retrouver la sérénité et le recueillement, par un aspect agréable et décent.

L'équipe municipale et plus particulièrement les membres de la commission cimetière se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions ou interrogations.

Le **Procès Verbal de constatation** est prévu le **samedi 18 novembre à partir de 14h au cimetière**.

SCOLAIRE

Cette année le regroupement pédagogique se renforce.



L'école élémentaire de Boinville accueille dorénavant les enfants de **Paray Douville** et **Orsonville** d'où une augmentation des effectifs cette année. Cette augmentation a, pour bien accueillir les élèves, nécessité l'achat de mobilier (tables, chaises, vaisselle ...) et la réorganisation de l'espace, pour la restauration scolaire.

L'école reçoit pour la rentrée 2017-2018, 74 élèves

Ces 74 élèves se répartissent

- ⇒ Classe de Monsieur MABIT : 7 **CM1** et 18 **CM2**
- ⇒ Classe de Madame LEGARDINIER: 13 **CE1** et 11 **CM1**
- ⇒ Classe de Monsieur TROUFLEAU: 14 **CP** et 11 **CE2**
- ⇒ 2 AVS (**A**uxiliaires de **V**ie **S**colaire) accompagnent chacune un enfant en difficulté scolaire. **Christine** qui était déjà présente l'année dernière et **Virginie** qui intègre l'équipe

Boîtes à livres

Nos boîtes à livres seraient elles victimes de leurs succès ?

Les trois boîtes installées dans les trois hameaux de notre village se remplissent plus vite qu'elles ne se désempissent !

A y regarder de plus près certains livres déposés ne correspondent pas tout à fait aux critères annoncés, à savoir : livres **récents**, romans, policiers, BD pour enfants.

En effet on y trouve en grand nombre de vieux livres, poche ou autre, aux pages jaunies, des BD pour public averti, des essais scientifiques ou médicaux sur des sujets très pointus. Pas tout à fait la littérature récente qui peut donner envie au public de lire...

S'il vous plaît, n'utilisez pas les boîtes à livres comme des mini-brocantes où l'on se débarrasse de livres devenus encombrants. Jouez le jeu de donner un ou des livres que vous aurez vraiment apprécié, dans l'espoir que quelqu'un d'autre y trouvera le même plaisir.





La mairie vous informe ...

Garderie Centre de Loisirs



Le Centre de Loisirs de Boinville s'est comme prévu transformé en château du 10 au 28 juillet 2017. Une trentaine de petits Chevaliers et Princesses en herbe sont venus participer aux nombreuses activités proposées par l'équipe d'animation.

Dans le désordre nous avons eu :

Une sortie équitation au centre équestre de Nogent le Phaye où les enfants ont pu découvrir le soin autour des chevaux, faire une ballade et même de la voltige dans cet après midi riche en émotion.



Sortie au Port Royal des Champs de Magny les Hameaux. Le matin nous avons été accueillis par Maître Rosny. Les enfants arrivent à l'abbaye en 1647, au cœur d'une mystérieuse chasse au trésor. Ils sont invités à découvrir **l'abbaye de Port Royal** à travers des personnages surgis d'une autre époque pour nous raconter leur histoire et nous aider à trouver la fantastique épée de Chevalier. Le midi, les enfants se retrouvent pour regarder un spectacle festif « l'illustre Monsieur » puis après un pique-nique bien mérité, le groupe a participé avec entrain à l'atelier de jeu théâtral.

Des Veillées médiévales pour les enfants avec repas et jeux en soirée.

Grand jeu avec Ablis avec l'intervention d'un intervenant extérieur. Le jeu a regroupé 50 enfants dans l'accueil de loisirs.

Sortie à la cité des sciences et de l'industrie de la Villette. Le matin est réservé à la visite des expositions bébés animaux et « Quoi de neuf au Moyen âge ». L'après-midi les enfants ont profité des ateliers de la cité des enfants.

Organisation d'un défilé de mode en version chic. Des photos ont été prises puis offertes aux familles. Une séance de coiffure et de manucure ont également été proposées dans la journée aux enfants.



Grande soirée de clôture avec les parents au centre de loisirs. Buffet et jeux étaient au programme pour les parents et les enfants. La soirée a été clôturée par des remises de cadeaux à chacun ainsi qu'une projection d'un diaporama en musique de la vie du centre sur la période de juillet.



Pour cette rentrée nous sommes revenus sur un rythme scolaire de 4 jours, ce qui nous permet de couper cette semaine scolaire par une journée dédiée à l'animation (le mercredi).

À ce jour nous avons **80 enfants inscrits au centre de loisirs** pour les périodes périscolaires et des mercredis.

Garderie Centre de Loisirs

La mairie vous informe



Je vous propose de parcourir les programmes des mercredis ayant eu lieu mais surtout ceux à venir :

Septembre			Octobre		
13	20	27	4	11	18
Matinée sportive au stade / activités manuelles.	Atelier cuisine pour le goûter / jeu « Poule, Renard, Vipère »	Activités manuelles + préparation des vélos / sortie vélo pour les plus grands + jeu de vélo ou de trottinette dans la cour.	Grand jeu de l'oie	Activités manuelles / «guitarheros »	Grand casino.

Inscriptions période des vacances scolaires du 23 octobre au 03 novembre 2017

Nous vous rappelons que pour inscrire vos enfants, il faut venir retirer au centre de loisirs une feuille d'inscription qui est disponible depuis le 18 septembre. Cette feuille devra être rendue au plus tard le mercredi 12 octobre 2017. (Les activités et le thème n'ont pas encore été choisis à ce jour).



Arrêté temporaire de circulation sur la route départementale D168

Route Ablis / Sainte Mesme (au PR3 + 0621 à Saint Martin de Bréthencourt)

La circulation et le stationnement y sont interdits

à compter du 2 octobre 2017 et jusqu'au 8 décembre 2017 inclus,

Un itinéraire de déviation sera mis en place dans les deux sens jours et nuits

Pour plus de détail vous pouvez consulter l'arrêté sur

www.boinville-le-gaillard.fr rubrique la mairie-Publications officielles

Recensement à Boinville le Gaillard

du 18 janvier au 17 février 2018

Un agent recenseur sera désigné par le Conseil Municipal. Il se présentera chez vous, muni d'une carte officielle. Il vous remettra vos identifiants afin de répondre au questionnaire en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, la réponse papier sera possible.

Ce recensement est **obligatoire**. Tous les détails sur <http://www.le-recensement-et-moi.fr>



Un couvercle qui ne couvre plus, une roue qui ne roule plus un bac à ordures devenu trop petit pour une famille qui s'agrandit,

ou L'Art de jeter une **POUBELLE** à la **POUBELLE**

Pas d'inquiétude le SITCOM intervient

Vous pouvez nous contacter au

N° Vert 0800 49 50 61

Environnement



LA MARE DES SAULES à BRETONVILLE**Fleurissement**

Le mardi 12 septembre, comme prévu, le jury départemental « Villes et Villages Fleuris » nous a rendu visite.

Deux participations cette année pour notre village: d'une part le concours des « Mairies Fleuries » qui nous a déjà valu **2 pétales**, et d'autre part le concours des « Mares, lieux de biodiversité ». Les membres présents de la commission Fleurissement de la commune ont du répondre à un questionnaire pointu, sur nos actions en termes d'informations, de sensibilisation à l'interdiction « Zéro phyto »....



Ils ont apprécié le fleurissement de la Mairie ainsi que les carrés mixtes légumes-fleurs simples. Nous leur avons fait part des compliments que nous ont adressés quelques Boinvillois reconnaissants de nos efforts.



Les abords de la mare des saules avaient été nettoyés.

Un panneau expliquant la biodiversité a été posé et trois insectes géants (fabriqués et peints par la commission fleurissement) sont exposés.

Ils ont pris de nombreuses photos . Dès que les résultats seront connus, nous vous en informerons.

Malheureusement, notre mare des saules souffre de la **prolifération des roseaux**, ce qui a terme, pourrait provoquer son étouffement, voire son assèchement. Afin d'y remédier et nous permettre d'agir dans de bonnes conditions, sans endommager la mare (risque de percement du fond si l'on arrache au lieu de couper les roseaux etc...), nous avons pris des rendez vous avec des spécialistes, qui nous conseilleront et nous dirigeront vers des prestataires de confiance.

Pour entretenir la commune, et son fleurissement, compte tenu des nouvelles directives « phyto », l'implication de chacun est primordiale. Nettoyer et désherber devant chez soi est un geste simple .

La **commission Fleurissement lance un appel en ce sens**, et accueillera avec grand plaisir toutes les bonnes volontés désireuses de s'impliquer dans l'amélioration de notre environnement commun. Pour cela vous pouvez vous faire connaître auprès de la Mairie qui transmettra à la commission.

Et pourtant la commission Fleurissement doit pousser **un coup de gueule**, expression pas très jolie, mais qui exprime bien le ressenti et le découragement des membres et des Boinvillois volontaires, qui s'investissent **MÊME le DIMANCHE** de façon bénévole, et qui voient leur **labeur réduit à néant**, par quelques personnes pour ne pas dire **VOLEURS INDÉLICATS**.

En effet aux entrées de village ou hameaux, plusieurs **gros pots fleuris** ont **disparu** ainsi que **des fleurs plantées à l'angle de la Mare des Saules, d'autres dans des plates bandes etc..**
Et nous ne reviendrons pas sur la **disparition des canards de la mare**.

Alors si vous êtes témoins de telles dégradations, merci d'en informer la mairie. Après tout, c'est une partie du budget communal qui est engagé et « volé ».
Indirectement par le biais des impôts que vous payez c'est aussi vous qui êtes « volés »



Suite à la visite d' **Amélie Roux** (chargée de mission à la SNPN* et du CAUE**) pour la préservation de notre **mare des saules**, elle nous propose d' intervenir avec une équipe de bénévoles, en partenariat avec la mairie de Boinville le Gaillard le

samedi 28 octobre 2017 à partir de 9h30.

La commission Fleurissement recherche pour se joindre à son équipe, lors de cette intervention, des Boinvillois(es) de bonne volonté. **Un pique nique sera organisé pour tous les bénévoles.**

Les bénévoles devront se faire connaître à la mairie, ou s'inscrire sur le « Doodle » dédié via le lien:
<http://www.boinville-le-gaillard.fr/mare-des-saule-chantier-participatif/>

[*] Société Nationale de Protection de la Nature -
[**] Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement



Les Associations



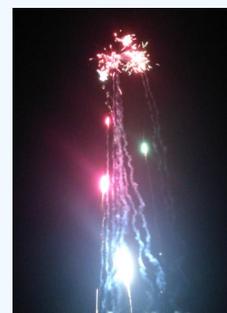
Fête du 14 JUILLET

100 personnes se sont réunies autour des trois petits cochons.

Si ceux-ci ont eu trop chaud, nous n'étions pas si mal dans la salle polyvalente, à l'abri de la fraîcheur du soir, due aux passages pluvieux de l'après-midi.

La retraite aux flambeaux a été suivie du feu d'artifices au stade (coincé entre les champs de céréales mûres).

L'artificier vous prie de bien vouloir l'excuser pour toutes les retombées.



Brocante en demi-teinte cette année.

Certains exposants manquant peut-être de courage au vu de la météo, ne sont pas venus, laissant des trous disgracieux.

Cette année, **exposition de vieilles motos et circuit motos pour les enfants** (cela a plu et nous en sommes ravis).

Comme chaque année, café, grillades, moules frites et autres agapes ont réchauffé les corps par cette fraîche journée.

Merci à tous les exposants qui ont joué la propreté en laissant après leur départ un emplacement net.



Rendez vous
9 septembre 2018
pour notre
prochaine brocante

Les membres de
l'**OSASC**
vous donnent
rendez-vous le
17 mars 2018
pour leur prochaine
soirée à thème.



Les Hirondelles ont repris le collier comme nos écoliers, avec le sourire de se retrouver.

Le **2 octobre 2017** a eu lieu l'Assemblée Générale. Le programme de l'année 2017-2018 a été discuté.

- ⇒ **25 novembre 2017** : Loto
 - ⇒ **30 décembre 2017**: Réveillon du jour de l'An
 - ⇒ **17 février 2018** : Concours de belote
 - ⇒ **10 mars 2018** : la traditionnelle Choucroute
 - ⇒ Et du **17 juin au 22 juin 2018** : Voyage sur la Côte d'Opale.
- Détails et conditions sur le site www.boinville-le-gaillard.fr rubrique Les Associations – Les Hirondelles.

Sans oublier nos **rencontres hebdomadaires du lundi après midi**, où nous tapons le carton, et jouons à d'autres jeux de société.

Retraités vous êtes les bienvenus à notre Club, moyennant une petite cotisation annuelle.

Pour plus de renseignements contacter Mme Robichon au 01 30 59 13 43

Le Club des Hirondelles...





BOINVILLE JEUNESSE

Les Associations...



Boinville Jeunesse aura le plaisir de vous retrouver pour le **défilé d'Halloween**

qui se déroulera le

mercredi 1^{er} novembre

Tous les membres remercient à nouveau l'**OSASC** pour le prêt de leurs barnums, barbecue et autres matériels, ainsi que tous les parents d'élèves, parents volontaires venus nous aider à organiser, installer et mettre en place, assurer la tenue des stands puis à ranger tous les jeux et accessoires lors de la **kermesse**.



Nous profitons de cet article pour faire un appel aux volontaires pour reprendre l'association.

En effet, une grande majorité des membres n'a plus d'enfants scolarisés dans l'école et souhaite passer la main..

Si vous souhaitez **devenir membre actif**, n'hésitez pas à nous envoyer un mail (boinvillejeunesse@gmail.com) ou à laisser vos coordonnées en Mairie.



ECOLE DE DANSE

Eveil enfants
Modern-jazz
Zumba adultes et enfants
Renforcement musculaire



Inscriptions
le samedi 9 septembre 2017
de 10h à 14h
à la Mairie d'Orsonville :



Renseignements:
Laurence Canezin
(professeur diplômé d'Etat)
Tel : 06 70 23 21 38
ou
par mail : lcdanse78@gmail.com
Facebook : Lc Danse

Laurence vous accueille pour la reprise des cours à compter du **mardi 19 septembre 2017**.

Pour tout renseignement concernant les cours, les inscriptions, ou les tarifs vous pouvez venir à la salle polyvalente ou faire une demande par mail à l'adresse suivante :

lcdanse78@gmail.com

Les cours ont lieu, dans les Salles Polyvalentes

✓ **Boinville le Gaillard,**
tous les mardis (sauf vacances scolaires) :

- Zumba Enfant (18h – 18h45)
- Zumba Ado (18h45 – 19h30)
- Renforcement musculaire (19h45 – 20h30)
- Zumba Adulte (20h30 – 21h15)



✓ **Orsonville,**

tous les mercredis (sauf vacances scolaires) :

- Danse 1 (14h-15h) [Année 2010]
- Danse Initiation (15h-16h) [Année 2011]
- Danse 2 (16h-17h) [Année 2009]
- Danse Eveil (17h-17h45) [Années 2012/2013]
- Danse 4 (18h-19h15) [Années 2005/2004/2003]
- Danse 5 (19h15-20h30) [+ de 16 ans]
- Danse Adulte (20h30-21h45)

Venez tester, le premier cours est offert !

Pensez à enfiler une tenue de sport, des baskets,

à prendre une serviette et surtout..... une bouteille d'eau !!!!!

On vous attend nombreux et nombreuses !

tous les jeudis (sauf vacances scolaires) :

- Danse 3 (17h45-19h) [Années 2008/2007/2006]
- Zumba Adulte (19h – 19h45)
- Renforcement musculaire (19h45-20h30)
- Danse Adulte (20h30-21h45)



Les Associations...



LA BIBLIOTHEQUE DE BOINVILLE

Le coin des livres

Voici un petit aperçu des nouveautés que vous trouverez prochainement dans les rayons de la bibliothèque de Boinville.

Rappel pour les nouveaux Boinvillois: la bibliothèque est située à coté de la Mairie et est ouverte au public le samedi de 14 h 30 à 16 h 30.



La tresse de **Laetitia COLOMBANI**: 3 femmes, 3 destins, 3 continents mais un seul choix qui donnera un sens à leur vie. 3 récits d'émancipation qui se croisent sans s'emmeler.

Le nu au coussin bleu de **Massimo NAVA**: Art, magouille et compagnie, l'art a-t-il un prix? Un bon polar à l'italienne.



La fille qui rendait coup pour coup de **David LAGERCRANTZ**, brillant successeur de Stieg LARSSON. C'est le tome 5 de la mythique saga suédoise **Le Millenium**

Sans compter les derniers **BOURDIN, MUSSO, VARGAS** et autre **THILLIEZ...**

Mais aussi nombre de BD pour nos plus jeunes.



Accueil de la Petite Enfance le samedi à Rambouillet

Vous recherchez un moyen de garde pour votre enfant, **le samedi** et vos proches ou vos modes de garde habituels ne peuvent le prendre en charge.

Si votre **enfant à entre 2 mois et 3 ans.**

Le MAM de Rambouillet est là pour vous.

Le **MAM**, (**M**aison d'**A**ssistantes **M**aternelles) après une année d'existence où elle a accueilli 16 enfants de 2 mois et demi à 3 ans des différentes communes environnantes, chaque jour de la semaine, **devient la seule structure d'accueil collectif de la Petite Enfance du Sud-Yvelines qui ouvre tous les samedis** (de 7 h 30 à 18 h). Pour plus d'information contacter :

MAM « Dansons et Trottinons »

4 rue Joseph Jacquard,
(près de Carrefour)

Tel: 01-34-94-76-65



Ça se passe près de chez

nous à: **Dourdan**

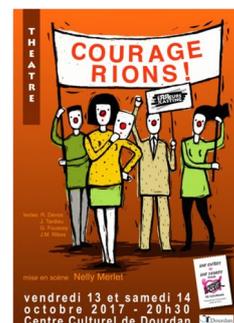
«**Courage Rions !**»

Vendredi 13 et samedi 14 octobre 2017 à 20h30 dans la grande **salle René Cassin, Rue des Vergers Saint Jacques 91410 Dourdan.**

Comme chaque année, au **bénéfice des Restaurants du Cœur de Dourdan**, la troupe, **les « Erreurs de Casting »**, propose une série de sketches désopilants de Devos, Tardieu, Fouassy et Ribes...

Communication, séduction, vacances, justice... des scènes de la vie quotidienne, soulignant l'absurde, le ridicule, le comique... Mais après les éclats de rire, en y regardant de plus près, sont-elles exagérées ces pitreries ?

Une entrée = une denrée ou l'équivalent en pièces.



ABLIS

Samedi 16 septembre a débuté "**Opéra des villes, opéra des chants**" dans le nouvel espace culturel d'Abliis, Isabelle Olivier et Valérie Josse ont présenté deux projets participatifs en lien avec l'opéra. Elles recrute des chanteurs de tous âges, débutants ou expérimentés. Isabelle Olivier, artiste internationale, a composé un opéra jazz intitulé **Don't worry, be haRpy**. Ce spectacle a pour particularité d'intégrer un chœur d'habitants d'Abliis et de ses alentours. Les participants bénéficieront de 5 séances de répétition avant de **monter sur scène le samedi 25 novembre à 20h30** avec des chanteurs et des musiciens professionnels. Les répétitions débiteront **le samedi 30 septembre**. Valérie Josse, membre du Conservatoire de Versailles, souhaiterait réunir un groupe d'habitants pour chanter des chœurs d'opéras célèbres. 5 séances de répétitions sont également prévues. **La première aura lieu le samedi 2 décembre**. Le concert de restitution se déroulera le samedi 24 mars à 20h30. En outre, **Christophe Bouillet**, professeur de musique, proposera un atelier d'initiation au chant le samedi 2 décembre.

Il est encore temps de vous inscrire pour tous renseignements

tel: 01 30 46 01 29 www.mediatheque.ablis.fr

Opéra des Villes des Chants
de septembre 2017 à mars 2018

LA MÉDIATHÈQUE RECRUTE DES CHANTEURS...

SAMEDI 16 SEPTEMBRE 2017
de 14h à 16h
Nouvelle Salle Culturelle

Tous publics à partir de 6 ans

Renseignements
Médiathèque E. ZOLA
01.30.46.01.29
www.mediatheque.ablis.fr

Ça se passe près de chez**nous à:****DOURDAN**

Samedi 18 et dimanche 19 novembre 2017

de 10 h à 18 h au centre culturel.

4ème Salon des Livres et des Auteurs. Le 3ème salon n'avait pas eu lieu le 14 novembre 2015 à la suite de la tragédie du Bataclan, dans la nuit qui précéda son ouverture. L'association Tête de l'Art a repris le projet commémorant **Michel Audiard**, dourdannais célèbre, dialoguiste, scénariste et réalisateur d'exception qui aura marqué le monde du cinéma.

Une soixantaine d'Auteurs(-es) seront présents, dont le biographe **Philippe Durant** ainsi que son petit-fils, **Marcel Audiard**, auteur du livre : *Le Cri du Corps Mourant*, qu'il dédicacera.

**Annonces****Artisans et commerçants**

Vous êtes artisan mais aussi commerçant, vous souhaitez vous faire mieux connaître, vous pouvez le faire par le biais de **l'Écho Boinvillois** et le site www.boinville-le-gaillard.fr.



Votre société n'a pas l'obligation d'être domiciliée sur Boinville le Gaillard

Seule contrainte, être Boinvillois, et être immatriculé soit au Registre du Commerce et de l'Artisanat soit au Registre du Commerce et des Sociétés.

Seule formalité, faire parvenir à la Mairie, votre annonce en précisant votre activité, vos coordonnées (adresse société téléphone etc.), et votre numéro Siret ou Siren.

Gournay Paysage
Jardinier, Paysagiste .

Gournay Richard
4 résidence des jardins
78660 Boinville le Gaillard

Tel: 06.19.58.13.14
gournay.paysage@gmail.com
SIREN 82968958700014

Aib Immobilier

09 86 48 27 10
www.aibimmobilier.fr

22 Place de l'Eglise
78660 ABLIS

06 19 86 92 41
k.martin@aibimmobilier.fr
SIRET 81168926400019

Kevin MARTIN
Votre agent commercial

SARL **PRO-POSE**
conception et installation cuisine

TÉL. 06 08 31 12 32
bernardpropose@gmail.com
20, rue de la Gobeline
78660 BOINVILLE LE GAILLARD
SIREN 509012803 - SIRET 50901280300029

Rédacteur en chef :

Jean Louis FLORÈS

Rédacteurs / concepteurs : Michèle BUNEL, Laurent BODHUIN, Claudine FLORÈS, David YOU, Guylaine LAROYE, Elisabeth MASSON, Bruno BARBÉ, Claudine DOMPS, Thomas HAROUN.